PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du 5 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, régulièrement convoqué en date du 30.03.2019.
La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire de la commune, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :
1 Approbation des procès-verbaux du 15/03/2019 et du 21/03/2019.
2 Vote des taux de fiscalité 2019.
3 Budget Primitif 2019 Commune.
4 Budget Primitif 2019 Eau et Assainissement.
5 Travaux 2019.
6 Raccordement au réseau assainissement.
7 Questions diverses.

Présents : Jean-Paul HILAIRE, Antoine REVAUD, Marceline ROUSSEL, Michel ROUSSEL, Jean-Jacques TAVERNIER, Philippe TERRILLON, Alain TISSERANT.

Absents excusés : Nicole BARTH (donne procuration à Jean-Jacques TAVERNIER), Domenico LUZI, Claudine MAURY, Martine PIERRE.

Secrétaire de séance : Michel ROUSSEL.

12 - Approbation du PV des séances ordinaires du 15 mars et du 21 mars 2019.

Aucune observation n'étant formulée, le PV des séances ordinaires du 15.03.2019 et du 21.03.2019 est approuvé.
Adopté par 8 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

13 - Vote des 3 taux des taxes directes locales

Vu les éléments permettant d'analyser la recette attendue pour le calcul des taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de reconduire les taux des 3 taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

- **T**axe d'**H**abitation 5.75%
- **T**axe **F**oncière **B**âti 7.25%
- **T**axe **F**oncière **N**on **B**âti 17.51%

Adopté par 8 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention »

14 - Budget Primitif de la commune - Année 2019

Le Maire présente les propositions du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2019 :

Investissement :
Dépenses : 42 201.74 €
Recettes : 42 201.74 €

Fonctionnement
Dépenses : 222 039.39 €
Recettes : 222 039.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2019.

Adopté par 8 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention »

15 - Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement - Année 2019

Le Maire présente les propositions du Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2019 :

Investissement :
Dépenses : 153 186.29 €
Recettes : 153 186.29 €

Fonctionnement
Dépenses : 28 139.71 €
Recettes : 28 139.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2019.

Adopté par 8 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

16 - Travaux 2019

Le Maire a rappelé la réunion de travail ayant eu lieu en février dernier, des travaux à réaliser en 2019 ayant été évoqués, à savoir :

- Porte de l'entrée du cimetière,
- Toitures des bâtiments publics (mairie, wc, salle polyvalente, église),
- Toitures des immeubles communaux loués, après état des lieux,
- Travaux en forêt communale.

Le Maire présente ensuite les devis établis :

- Porte d'entrée du cimetière : entreprise François THIRIOT pour un montant de 7366.00 € TTC,
- Toitures des bâtiments publics et des immeubles loués :
    - entreprise KINZELIN pour un montant de 14088.00 € TTC,
    - entreprise TOITURE DE LA PLAINE pour un montant de 3467.70 € TTC,
- Forêt communale, pour un montant de 10362.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir le devis présenté par l'entreprise TOITURE DE LA PLAINE pour un montant de 3467.70 € TTC, afin de réaliser les travaux sur les toitures des bâtiments publics et des immeubles communaux.
- Décide de réaliser en forêt les travaux classés uniquement J1.

Adopté par 8 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

17 – Raccordement au réseau d'assainissement

Le Maire rappelle le courrier du 04.03.2019 de Madame Anne-Marie LIMON évoqué lors de la dernière séance.
Il fait part de la situation constatée par des photos réalisées lors du zonage d'assainissement et par EVI.
L'entreprise EUROVIA reconnaît être intervenue mais n'explique pas les conséquences évoquées par Madame LIMON, à savoir le défaut d'écoulement d'une partie de ses eaux usées. Une recherche de solution a été engagée : EUROVIA proposant la prise en charge d'1/3 des travaux, les deux autres tiers étant supportés par Madame LIMON et la Commune.
Montant total des frais : 3347.33 € se répartissant de la manière suivante :

- Frais payés par la commune à l'entreprise ANTOINE, sur le domaine public 1158.38 €,
- EUROVIA fera un chèque à Madame LIMON : 1150.00 €,
- Reste à la charge de Madame LIMON : 1038.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette répartition.

Adopté par 8 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention »

Questions diverses

Le Maire a communiqué sur les points suivants :

- Elections des députés européens : scrutin du 26 mai 2019 : tour de garde.
- Fonds de concours.
- Sécurisation de l'eau potable.
- Dotation de compensation.
- Encaissement des sommes par l'ONF.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40 minutes.

Le Maire,

Jean-Jacques TAVERNIER